

# COMMUNE DE TREDION

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique ayant pour objets :

- L'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune,
- L'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées,
- L'actualisation du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

L'enquête publique se déroulera en mairie de TREDION du lundi 04 Novembre 2019 à 9h00 au vendredi 6 décembre 2019 à 17h00, soit pendant trente-trois jours consécutifs.

M. Dominique BERJOT, administrateur territorial en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes.

Les pièces des dossiers et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de TREDION pendant toute la durée de l'enquête.

Les dossiers d'enquête et les observations formulées seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (à l'exception des jours fériés) pendant toute la durée de l'enquête ainsi que le samedi 30 Novembre 2019. Ils seront également consultables sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.tredion.fr](http://www.tredion.fr) et seront accessibles depuis un poste informatique disponible en mairie aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Toute personne pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignnant sur le registre d'enquête ;
- en les adressant par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de TREDION, Place Saint Christophe 56250 TREDION ;
- en les adressant au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie.tredion@wanadoo.fr](mailto:mairie.tredion@wanadoo.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique en mairie de TREDION dès la publication du présent avis. Ces dossiers seront également disponibles pendant la durée de l'enquête sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.tredion.fr](http://www.tredion.fr).

Les observations et propositions du public seront également consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur tiendra permanence en mairie de TREDION pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 4 novembre 2019 de 9h à 12h
- le mercredi 13 novembre 2019 de 14h à 17h
- le mardi 19 novembre 2019 de 9h à 12h
- le samedi 30 novembre 2019 de 9h à 12h
- le vendredi 6 décembre 2019 de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de TREDION et à la préfecture pour y être tenus, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site Internet [www.tredion.fr](http://www.tredion.fr).

Au terme de l'enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU, l'approbation du zonage d'assainissement des eaux usées et l'approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées auprès de la mairie de TREDION.

Le maire  
Jean Pierre RIVOAL